

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2024

FACILITER LA TRANSFORMATION DES BUREAUX EN LOGEMENTS - (N° 2003)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CE29

présenté par
Mme Le Meur

ARTICLE 6

I. – À l’alinéa 2, substituer à la première occurrence des mots :

« à la destination »

les mots :

« d’usage ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« de destination »

les mots :

« d’usage ».

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« une destination »

les mots :

« un usage »

IV. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux deux occurrences des mots :

« la destination »

les mots :

« l’usage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel